

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

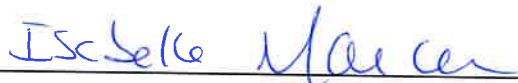
PAR LA SOUSSIGNÉE, Isabelle Marceau, greffière-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton. Veuillez prendre note que la séance ordinaire du 3 octobre sera déplacée le 4 octobre 2022 à 19h30.

La séance aura lieu à la grande salle municipale, au 108 Ave Ouellet.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 20^e jour du mois de septembre 2022.

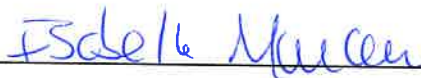


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Isabelle Marceau, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 15 et 16 heures, le 20^e jour de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de septembre 2022.



Greffière-trésorière